

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-neuvième session

Brazzaville, République du Congo, 19-23 août 2019

PROJET DE RÉSOLUTION

PLAN STRATÉGIQUE POUR RÉDUIRE LE DOUBLE FARDEAU DE MALNUTRITION DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS 2019-2025

(Document AFR/RC69/7)

Le Comité régional,

Ayant examiné le document intitulé « Plan stratégique pour réduire le double fardeau de la malnutrition dans la Région africaine 2019-2025 » ;

Rappelant, entre autres, la résolution WHA65.6, dans laquelle l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ; la résolution WHA68.19, dans laquelle l'Assemblée de la Santé a entériné les Résultats de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition ; la résolution WHA69.8, dans laquelle l'Assemblée de la Santé appelle à la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies sur la nutrition (2016-2025) ; la résolution WHA69.9 de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui vise à mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants ; la résolution WHA71.9, dans laquelle l'Assemblée de la Santé lance un appel à des mesures améliorées pour protéger et promouvoir une alimentation appropriée du nouveau-né et du jeune enfant ; la résolution AFR/RC57/R2 du Comité régional de l'Afrique, qui a trait à la stratégie régionale africaine sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé ; la résolution AFR/RC62/R7 du Comité régional, relative à la Déclaration de Brazzaville sur les maladies non transmissibles ; la résolution WHA61.14 de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui porte sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et vise à réduire la mortalité prématurée et à améliorer la qualité de vie ; la résolution WHA71.2, dans laquelle l'Assemblée mondiale de la Santé accueille favorablement le document final de la Conférence mondiale de l'OMS sur les maladies non transmissibles ; la décision WHA72 (11) visant à confirmer les objectifs figurant dans le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 et à en prolonger l'application jusqu'en 2030 afin qu'il soit aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et la résolution A/RES/73/2, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration politique de la troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

Notant avec une vive préoccupation que, malgré des efforts soutenus, la prévalence de la dénutrition reste élevée, alors que la surcharge pondérale et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation sont en augmentation dans toutes les tranches d'âge ;

Notant que la dénutrition au cours des premières années de la vie accroît le risque de contracter une maladie non transmissible plus tard dans la vie ;

Réaffirmant les engagements pris dans la Déclaration de Rome et dans le Cadre d'action de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition, ainsi que dans la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025 ; et rappelant que l'objectif 2 de développement durable vise à éliminer la faim et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030 ;

Reconnaissant que la malnutrition comporte de multiples déterminants contextuels et requiert de ce fait des solutions émanant de divers secteurs tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé, les finances, la protection sociale, l'éducation, l'eau, l'assainissement et le commerce ;

Prenant note du fait que des problèmes importants entravent la mise en place de systèmes alimentaires durables qui s'avèrent nécessaires pour garantir aux populations l'accès à une alimentation adéquate, sûre et nutritive,

1. ADOPTE le « Plan stratégique pour réduire le double fardeau de la malnutrition dans la Région africaine 2019-2025 » ;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- a) à élaborer et à renforcer les politiques, les lois et les réglementations nationales, à assurer le suivi de leur mise en œuvre et à prendre des mesures incitatives pour promouvoir et protéger une alimentation saine ;
- b) à intégrer les mesures de lutte contre le double fardeau de la malnutrition dans les plans nationaux de développement tout en consolidant des politiques agricoles et commerciales sensibles sur le plan nutritionnel ;
- c) à fixer des cibles de financement et à accroître le financement national durable pour la nutrition, conformément à la Déclaration de Malabo et à l'engagement politique de haut niveau en faveur de l'élimination de la faim ;
- d) à faire participer les institutions de recherche à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques fondées sur des bases factuelles ;
- e) à adapter le plan stratégique et à le mettre en œuvre de façon à résorber pleinement les problèmes de nutrition dans le contexte spécifique de chaque État Membre ;

3. PRIE la Directrice régionale :

- a) d'entreprendre un plaidoyer de haut niveau en faveur d'investissements accrus qui permettraient de réduire le double fardeau de la malnutrition ;
- b) de fournir un appui technique aux États Membres pour qu'ils puissent élaborer des politiques et des programmes nationaux visant à réduire le double fardeau de la malnutrition ;
- c) d'accroître l'appui au renforcement des capacités pour la prestation de services de nutrition, le suivi et l'évaluation des programmes, tout comme la surveillance et l'établissement de rapports ;
- d) de faciliter la mobilisation de ressources additionnelles pour financer la mise en œuvre du plan stratégique régional dans les États Membres ;
- e) de soutenir la collaboration régionale en matière de recherche afin de trouver des solutions aux problèmes que la malnutrition pose dans la Région ; et
- f) de faire rapport au Comité régional en 2023 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique régional et de la résolution y afférente.